

Inscriptions scolaires

Consultez toutes les informations concernant les inscriptions scolaires ainsi que les différentes pièces à fournir.



Les inscriptions sont obligatoires pour l'école de votre secteur d'habitation, pour l'entrée en maternelle. Les enfants de Grande section qui continuent leur scolarité dans le même groupe scolaire n'ont pas à se réinscrire pour l'élémentaire.

Inscriptions nécessaires pour toute nouvelle scolarisation sur la commune.

Inscriptions scolaire 2025-2026



La démarche en ligne est à privilégier (procédure n°1). À défaut, il vous est proposé une démarche hors ligne définie ci-après (procédure n°2).

PROCÉDURE N°1 - Démarche en ligne dématérialisée

Ouverture des inscriptions scolaires en liane : vendredi 14 mars à 0h sur le portail

Service des inscriptions scolaires en ligne : <https://www.espace-citoyens.net/ecully>

Nous vous remercions de suivre les étapes suivantes :

Étape 1) - Dès maintenant, mettez à jour ou créez votre famille sur votre espace personnel

- à partir du portail famille : pour savoir comment vous rendre sur votre espace personnel ou pour le créer, cliquer sur le lien suivant :

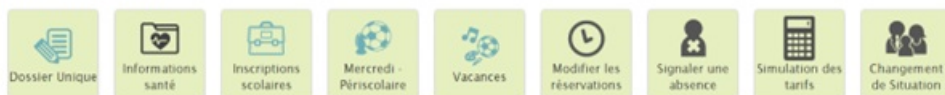
[Accès à l'Espace personnel sur le Portail Famille et création du dossier unique](#)

Après contrôle des pièces et validation par le service inscriptions, vous recevrez un courriel de traitement positif de votre inscription. À l'issue, vous pourrez passer à l'étape 2 ci-après.

Étape 2) - À partir du 14 mars 2025, créez votre dossier unique 2025-2026

- Sous votre espace personnel, créez le dossier unique **2025-2026** de votre enfant en cliquant sur la dalle « Dossier Unique » ci-dessous.

Mes démarches

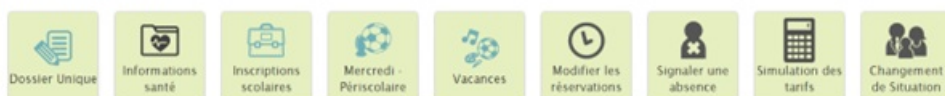


Après contrôle des pièces et validation par le service inscriptions, vous recevrez un courriel de traitement positif de votre dossier unique. À l'issue, vous pourrez passer à l'étape 3 ci-après.

Étape 3) - Créez votre dossier dématérialisé d'inscription scolaire 2025-2026

- Sous votre espace personnel, cliquer sur la dalle « Inscriptions scolaires » ci-dessous pour remplir le formulaire d'inscriptions scolaires 2025-2026 élémentaire ou maternelle

Mes démarches



Si l'enfant a été scolarisé dans une autre commune, nous vous invitons à demander à la direction de l'école d'origine le certificat de radiation dès que possible et à le joindre en ligne à votre dossier d'inscription scolaire.

Après contrôle des pièces et validation par le service inscriptions, vous recevrez un courriel de traitement positif de votre dossier d'inscription. À l'issue, vous pourrez passer à l'étape 4.

Étape 4) Prendre contact avec l'école où votre enfant sera inscrit

À l'issue de l'étape 3, le Service Inscriptions vous transmet par courriel une fiche de contact avec l'école, avec toutes les coordonnées utiles. Vous y trouverez également des informations concernant l'accueil matinal, la cantine, garderie du soir, les activités sportives et culturelles après l'école de novembre à juin

(ALAE), et l'accueil collectif au centre de loisirs les mercredis et pendant les vacances scolaires.

PROCÉDURE N°2 - Démarche hors ligne

En cas de difficultés, un dépôt de dossier en format papier est toujours possible au service inscriptions en suivant les étapes expliquées ci-après.

Étape 1 :

• [Télécharger le dossier d'inscription](#)

Ou demander un dossier scolaire à : inscriptions@ville-ecully.fr

Ou retirer un dossier scolaire au Service Inscriptions :

Centre Sportif et de Loisirs,
4 rue Jean-Rigaud
69130 Écully
du lundi au vendredi de 8h30 à 12h00 13h30 à 17h00.

Étape 2 :

Lorsque votre dossier d'inscriptions est rempli et les pièces à fournir complètes, vous devez contacter ou prendre rendez-vous avec le service inscriptions au 06 33 12 60 19 / 04 72 18 07 64.

Le Service Inscriptions ne fait pas de photocopies.

Pièces obligatoires à fournir à l'appui de votre dossier d'inscriptions (démarche en ligne ou hors ligne) :

› Livret de famille : toutes les pages sont à fournir.

Si vous n'avez pas de livret de famille : actes de naissance de l'enfant ou attestation sur l'honneur des nom(s), prénom(s), date et lieu de naissance de l'enfant et de l'identité des personnes qui en sont responsables

› Justificatif de domicile de moins de 3 mois : bail ou quittance ou facture EDF ou d'abonnement téléphonique ou courrier d'attribution de logement ou certificat d'hébergement ou tout autre justificatif

› Carnet de vaccination de l'enfant, à jour de ses vaccinations obligatoires

- si l'enfant n'est pas à jour de ses vaccinations obligatoires : une attestation sur l'honneur du responsable légal s'engageant à réaliser les vaccins dans les trois mois qui suivent la date de l'inscription scolaire

- si l'enfant ne peut pas être vacciné : un certificat de contre-indication

- si vous n'avez pas de carnet de vaccination : document attestant que l'enfant est à jour de ses

si vous n'avez pas de carnet de vaccination : document attestant que l'enfant est à jour de ses vaccinations obligatoires pour son âge.

- › Justificatif d'assurance responsabilité civile et individuelle d'accident (scolaire ou privé ou assurance habitation)
- › Pour les nouveaux arrivants : certificat de radiation de l'enfant de l'école d'origine, avant l'arrivée à Écully, à demander auprès de la direction de l'école qu'il quitte.
- › Document justifiant d'un changement de situation familiale, tel que le jugement du divorce ou de séparation, tout acte juridique faisant apparaître les modalités de garde de l'enfant. Un calendrier de garde alternée utile pour le partage des frais sur les inscriptions du périscolaire et/ou de l'extrascolaire peut être mis en place sur demande.

RAPPEL

Inscriptions temps périscolaires

A faire depuis le [Portail Famille](#) .

Inscription restauration scolaire

A faire depuis le [Portail famille](#) .

Inscriptions scolaires 2024-2025





CONTACT

Services municipaux extérieurs

Service inscriptions

Centre Sportif et de Loisirs
4 rue Jean Rigaud
69130 ECULLY

 04 72 18 07 64

 06 33 12 60 19

 [Courriel](#)

 [VOIR LA FICHE](#)



MAIRIE D'ÉCULLY

1 place de la Libération

CS 80212

69134 écully Cedex

HORAIRES :

Lun - Ven : 8h30 > 12h - 13h30 > 17h

Samedi : 8h30 > 12h

Etat-civil-affaires générales : même
horaires sauf lundi : journée continue
de 10h à 17h

Ce site utilise des cookies pour favoriser votre navigation et enrichir les contenus qui vous sont proposés.
Vous pouvez néanmoins les désactiver à tout moment si vous le souhaitez.

✓ OK, tout
accepter

Personnaliser